



DOSSIER CANDIDATURE - TESTS D'ENTREE  
BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET NATATION

## État civil

Civilité :  MADAME  MONSIEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Pays de naissance :

Ville de naissance :

Département de naissance :

Nationalité :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Adresse postale (rue, code postal, ville) :

Numéro INE (Identifiant National Élève) :

Taille de vêtement (entourer) : **Haut** : S / M / L / XL / XXL / XXXL - **Bas** : S / M / L / XL / XXL / XXXL

Numéro de sécurité sociale :

Dates pour effectuer votre TEST à Macon (entourer) : 27/06/2024 – 27/08/2024 – 18/09/2024

## Liste des pièces obligatoires à fournir

1. Photographie d'identité (*avec nom / prénom au dos*)
2. CNI ou TITRE DE SÉJOUR en cours de validité (*recto/verso*)
3. Curriculum Vitae et Lettre de motivation
4. Photocopie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD (*pour les moins de 25 ans*)
5. Photocopie de l'Attestation de recensement (*pour les moins de 25ans*)
6. Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 (*pour les plus de 18 ans*) A télécharger sur : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
7. Photocopie de tous vos diplômes de formation initiale et de formation sportive (*si vous en avez obtenu*)
8. Un chèque de 90€ à l'ordre de « FORMAPI MACON » couvrant les frais d'inscription aux tests d'entrée
9. Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF" MENTION "ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION » datant de moins d'un an à l'entrée en formation, établi conformément au modèle en pièce jointe
10. Attestation de réussite à l'unité d'enseignement « Premiers Secours en Équipes de Niveau 1 » (PSE1) ou « Premiers Secours en Équipes de Niveau 2 » (PSE2)
11. Photocopie du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant que le document est à jour de sa vérification de maintien des acquis
12. Attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes établi conformément au modèle en pièce jointe

MERCI DE NOUS RETOURNER L'ENTIÈRETÉ DES DOCUMENTS PAR :

Mail : [contact.macon@formapi.fr](mailto:contact.macon@formapi.fr)

OU

Voie postale : **FORMAPI MÂCON – 106 Rue du KM 400 – 71000 Macon**





DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION  
BPJEPS ACTIVITES AQUATIQUES ET NATATION

## Formation

Structure : **FORMAPI** / **SELFORME**

Sportif haut niveau (inscrit sur la liste de SHN) : OUI ou NON

Reconnaissance de travailleur handicapé : OUI ou NON

Situation avant la formation : Collégien(ne)/Lycéen(ne) / Etudiant(e) / Apprenti(e) / Autre

Dernier diplôme préparé (obtenu ou non) :

Diplôme ou titre obtenu le plus élevé :

## Structure

Nom de l'entreprise / club :

Numéro siret de l'entreprise :

Adresse postale de l'entreprise (rue, code postal, ville) :

Personne référente du contrat dans votre structure (nom, prénom, mail, téléphone) :

Date de conclusion du contrat :

Date de début du contrat :

Date de fin du contrat :

Tuteur administratif, président ou salarié du club (nom, prénom, mail, téléphone) :

Tuteur pédagogique, diplômé d'un diplôme équivalent ou supérieur au CAP (nom, prénom, mail, téléphone)

## Liste des pièces obligatoires à fournir

1. Casier judiciaire bulletin n°3 du tuteur
2. Photocopie des diplômes du tuteur en lien avec la formation
3. Carte professionnelle du tuteur pédagogique
4. Une enveloppe format A4 affranchie avec accusé de réception, d'une valeur de 7.20€. Merci d'inscrire votre nom/prénom/adresse sur l'enveloppe.

MERCI DE NOUS RETOURNER L'ENTIÈRETÉ DES DOCUMENTS PAR :

Mail : [contact.macon@formapi.fr](mailto:contact.macon@formapi.fr)

OU

Voie postale : **FORMAPI MÂCON – 106 Rue du KM 400 – 71000 Macon**





ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

**ATTESTATION 400M NAGE LIBRE**  
**BPJEPS SPECIALITE "EDUCATEUR SPORTIF"**  
**MENTION "ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION"**

Je soussigné.e, Mme/M. \_\_\_\_\_

Possédant (Intitulé du diplômé) \_\_\_\_\_

Diplôme n° \_\_\_\_\_

Carte professionnelle n° \_\_\_\_\_

Délivrée par le service : \_\_\_\_\_

Certifie que Mme/M. \_\_\_\_\_

Né.e le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Domicilié.e \_\_\_\_\_

A effectuer sans aide et sans matériel :

La distance de 400 mètres nage libre dans un temps de \_\_\_\_ minutes et \_\_\_\_ secondes.

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature du certificateur :

Signature du titulaire :



ORGANISME  
DE FORMATION-CFA

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION, À LA PRATIQUE ET À  
L'ENCADREMENT POUR LA FORMATION :  
BPJEPS SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »  
MENTION « ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION »**

Je soussigné(e), ..... docteur en médecine,

- Atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « **ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION** » du Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « éducateur sportif » mentionnés ci-dessous ;
- Certifie avoir examiné, M./Mme, ..... candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :
  - A l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e))
  - Et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme. .... présente, une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

- Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil ; soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

*Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.*

- Avec correction :
  - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
  - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

*Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé. La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.*

**Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en main propre.**

Le .....

A .....

**Signature et cachet du médecin**

## INFORMATIONS AU MÉDECIN

### **A) ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION :**

Le(la) candidat(e) à la mention « **ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION** » du Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- Encadrer et enseigner des activités aquatiques, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- D'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- De rechercher une personne immergée ;
- D'extraire une personne du milieu aquatique.

### **B) DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP**

La réglementation du diplôme prévoit que le Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'engagement et au Sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.



# DOCUMENTS TUTEURS

Le tuteur administratif ou Maître d'apprentissage

- Salarié de la structure (ou président / ou trésorier ou secrétaire)
- Il est inscrit sur le contrat d'apprentissage
- 2 apprentis maxi (+1 redoublant le cas échéant)

Le tuteur pédagogique (s'il est différent du tuteur administratif) est la personne qui accompagne l'apprenti sur le terrain

- Pas forcément salarié
- Idéalement 3 apprentis maxi afin de bien pouvoir accorder du temps au développement des apprentis concernés

*Astuce : dans le CERFA dématérialisé, il vous est possible de saisir plusieurs noms. Ainsi il est possible de saisir également le tuteur pédagogique sur le contrat*

Dans le cas où le tuteur est non bénévole :

- Diplômes
- Carte professionnelle
- Extrait de casier judiciaire

Dans le cas où le tuteur est bénévole :

- Diplômes
- Extrait de casier judiciaire

Dans le cas où le tuteur est un professeur d'EPS :

- Diplôme
- Extrait de casier judiciaire

Certains statuts ne nécessitent pas de carte professionnelle comme le statut de bénévole ou de professeur d'EPS.

La carte professionnelle n'existe pas pour les diplômes de l'animation (CPJEPS, BP LTP etc...).